

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 35
Date de convocation: 23 Novembre 2021

L'an **Deux Mille VINGT ET UN** le **30 NOVEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : AUTORISATION DE NEGOCIATION
ACHAT TERRAINS POUR IRRIGATION DES VIGNES

Certifiée exécutoire à la
date de transmission aux
services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Présents : Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires : BERNARDY (Banyuls dels Aspres) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – DELGADO, GUILLOU (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – BELLEGARDE (Passa) - DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO (Saint-Jean-Lasseille) – OLIVE, GONZALEZ, VOISIN, MON, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, BATARD, RAYNAL, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD (Trouillas) – LELAURAIN, BARBE (Villemolague).

Procurations :

F. CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) à L.BERNARDY
P.TAURINYA (Brouilla) à R.OLIVE
P.GERICAULT (Thuir) à G.CHINAUD
F. JEAN (Saint Jean Lasseille) à P.XANCHO
F.BOUFFIL (Terrats) à M.LESNE
JM.LAVAIL(Thuir) à N.MON
R.PEREZ (Thuir) à B.BATARD
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DORR
J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absents excusés :

BOURRAT Alix (Thuir)
H.MALHERBE (Thuir)

Absents :

R.BANTREIL (Brouilla)
C.QUINTA (Trouillas)

Monsieur Benjamin BATARD est élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire tenu le 30 Septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

140/2021

IRRIGATION DES VIGNES - ACQUISITION DE TERRAINS : AUTORISATION D'ENGAGER LES NEGOCIATIONS ET SIGNATURES DES COMPROMIS DE VENTE

VU les statuts de la Communauté de Communes, et sa compétence supplémentaire en matière d'Irrigation des vignes, prise en séance,

Le Président **EXPOSE** que dans le cadre de l'opération Irrigation des Vignes, et dans l'attente de l'approbation par les services préfectoraux des statuts nouvellement rédigés, la Communauté se doit de garantir les financeurs, et les propriétaires actuels des espaces, de la maîtrise foncière des territoires identifiés pour la mise en œuvre de l'opération.

Aussi, afin de ne pas être contraint par des délais complémentaires liés à la rédaction des éventuels actes de vente, et de prévoir les crédits budgétaires sur l'exercice prochain dès le vote du Budget 2022,

Il **PROPOSE** au Conseil de l'autoriser, par principe, à négocier les conditions d'achats des terrains avec les propriétaires terriens, et à signer les compromis à intervenir sur les bases des valeurs et caractéristiques ci-dessous :

- Propriétaire : M.Alphonse PUIG

1^{er} bassin : 66170A18 – 6050m² : parcelle partiellement en oliviers récoltés

Prix 1€/m² + indemnité perte de récolte : 2,5€ /m² cultivés, soit 13 550€

- Propriétaire : Michel CASES

2^{ème} bassin : 2 parcelles :

1- partie de 66170A202 (22 410 m² sur 39 350 m²) : friche entretenue

2 - 66170A201 : 10 570 m² : friche entretenue + chênes verts embroussaillés

Prix 1€/m², soit 32 980€.

- Propriétaire : René PARAIRE

3^{ème} bassin : 66207B664 à 669 : 16 850 m² parcelles en friche entretenue

Prix 1€/m², soit 16 850€.

Il **PROPOSE** de lui accorder également à une marge de négociation tarifaire d'un maximum de 20%.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Président à engager les négociations avec les propriétaires des terrains désignés ci-dessous, sur la base des éléments indiqués, avec une marge de négociation retenue de 20% à la hausse comme à la baisse, avec :

- Propriétaire : M.Alphonse PUIG

1^{er} bassin : 66170A18 – 6050m² : parcelle partiellement en oliviers récoltés

Prix 1€/m² + indemnité perte de récolte : 2,5€ /m² cultivés, soit 13 550€

- Propriétaire : Michel CASES

2^{ème} bassin : 2 parcelles :

1- partie de 66170A202 (22 410 m² sur 39 350 m²) : friche entretenue

2 - 66170A201 : 10 570 m² : friche entretenue + chênes verts embroussaillés

Prix 1€/m², soit 32 980€.

140/2021suite

- Propriétaire : René PARAIRE
3^{ème} bassin : 66207B664 à 669 : 16 850 m² parcelles en friche entretenue
Prix 1€/m² , soit 16 850€.

AUTORISE le Président à signer les compromis d'achat à intervenir dans les conditions tarifaires ainsi retenues,

PRECISE que toute acquisition définitive fera l'objet de délibération ultérieure,

PREVOIT d'inscrire au budget 2022 et suivants, les volumes financiers ainsi définis.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président

René OLIVE

